	Affiché
du	•••••
Au	•••••
Le Ma	aire

## Commune de ROUMOULES Compte-rendu sommaire de la Séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

Convocation et affichage 28 juin 2021

<u>Présents</u>: M. AMBROSI Robert, M. COCUAUD Alain, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. CIGLIANO Fabien, M. MEGIS Gilles, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, Mme PEY Catherine, M ROY Alain Patrick

Absents excusés: Mme CHAILLAN Delphine, M. BLANC Jean, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. MANUEL Laurent, M. MOHEN Sébastien, M. NESTERCZUK Dany.

Mme CHAILLAN Delphine a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles.

M. BLANC Jean a donné pouvoir à M. CIGLIANO Fabien.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M ROY Alain Patrick.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter étude sol terrain Chauret, les conseillers acceptent l'ordre du jour.

- \* Adoption du compte rendu de la séance du 3 juin 2021, à l'unanimité.
- ❖ <u>N° 2021 029 − Installation d'un Central téléphonique</u> : Ce standard fonctionne avec internet (ADSL ou plus tard avec la fibre). Prendre la délibération approuvant ce projet et demander la subvention du plan de relance la plus élevée. A l'unanimité.
- ❖ N° 2021– 030 Lotissement Chauret 2 : Accord pour vendre le lot n° 9 et l'annexe au lot n° 9 d'une superficie de 1106 m² et 716 m² à Monsieur et Madame Alain et Myriam Sanchez pour un montant de 71 890 euros et 1 432 euros TTC. Faire délibération, à l'unanimité.
- N° 2021 031 Délibération modificative Budget Chauret 2 n°1 crédit supplémentaire : compte 355 040 + 6 000 ; compte 168748 6 000. Compte 6045 + 6 000 ; compte 71335-042 + 6 000. A l'unanimité.
- ❖ N° 2021 032 Etude sol terrains Chauret 2: L'article L 112-21 du code de la construction et de l'habitat oblige aux vendeurs la réalisation d'une étude géotechnique préalable sur des terrains non bâtis constructibles. Cette étude est à fournir à l'acquéreur. Accord pour retenir l'entreprise ERG géotechnique pour un montant de 2 440.00 HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- ❖ N° 2021 033 RTE Convention de servitudes : Accord pour signer cette convention accordant des droits de servitudes sur la parcelle ZX 9 les Saintes Maries pour maintenir la ligne électrique à 150 kV Roumoules-Sainte Tulle sur une longueur de 348 mètres et une liaison de télé information liée à l'exploitation de l'ouvrage électrique avec implantation d'un support. Indemnité de 842 euros. Faire délibération, à l'unanimité
- ❖ N° 2021 034 Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées : La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la gestion des Eaux Pluviales Urbaines, des charges à restituer dans le cadre du transport urbains de la commune de Gréoux les bains, de la restitution à la commune d'oraison d'un équipement reconnu d'intérêt communautaire salle de l'Eden et pour la restitution d'office de tourisme avec location de locaux sur la commune de Manosque. Accord à l'unanimité. Faire délibération.
- ❖ N° 2021 035 Repas cantine scolaire : Accord pour continuer la livraison des repas de la cantine par la société Terres de Cuisine pour l'année scolaire 2021-2022. Faire délibération, à l'unanimité
- ❖ N° 2021 036— Création d'un emploi communal: Accord pour créer un emploi permanent d'adjoint administratif pour l'agence communale à 15 heures par semaine dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Mettre à jour le tableau des emplois. Prendre la délibération nécessaire, à l'unanimité.
- ❖ N° 2021 037 DLVA/Bibliothèque convention de mise à disposition : Accord pour cette convention de mise à disposition du local sous la mairie pour la médiathèque. Faire délibération, à l'unanimité.
- \* Jumelage : La commune étudie la possibilité de mettre en place un jumelage avec une commune européenne.

Gilles MÉGIS Maire de Roumoules

